



ATTESTATION DE VISITE DE SITE

Consultation n°2026-007 « Réfection de la toiture de la Résidence Ty Marhic »

La visite est obligatoire

Le candidat joindra obligatoirement à son offre la présente attestation, justifiant que la visite a bien été effectuée.

Le CH Michel Mazéas à Douarnenez,

Représenté par :

Atteste avoir reçu le :

Madame / Monsieur :

Représentant la Société :

Pour visite des locaux et prise de connaissance des conditions d'exécution, telles qu'elles sont définies par le dossier de consultation.

Cachet et signature du candidat

Signature du représentant
de l'établissement